

LES SERVICES ET MILIEUX DE TRAVAIL DITS « ESSENTIELS » : TOUR D'HORIZON NATIONAL ET MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION DES FERMETURES D'ENTREPRISES

Publié le 1 avril, 2020

Catégories: [Webinaires sur la COVID-19](#), [Centre de ressources liées à la COVID-19](#), [Perspectives](#), [Webinaires](#)

1 Avril 2020

12 h - 13 h (HNE)

Cliquez [ici](#) pour visionner la version enregistrée du webinaire et accéder aux documents de la présentation. Vous devrez créer un compte s'il s'agit de votre première visite sur le site.

Afin de ralentir la propagation du coronavirus, les gouvernements provinciaux à travers le Canada ont défini les entreprises de type essentiel et certaines provinces ont demandé aux entreprises non essentielles de cesser leurs activités. De plus, le gouvernement du Canada a interdit l'entrée au pays aux ressortissants étrangers et a ordonné que les Canadiens qui rentrent au pays s'isolent, sauf s'ils dispensent des services essentiels.

Le mercredi 1er avril, joignez-vous à des avocats du groupe de droit des affaires de McMillan et à des conseillers en relations publiques et affaires gouvernementales de McMillan a Vantage pour discuter des incidences à l'échelle du pays, ainsi que les règles et règlements régissant les milieux de travail et les services essentiels et de la fermeture des entreprises considérées comme non essentielles au Canada.

Au cours de cette présentation, nous aborderons les thèmes suivants :

- Catégories de lieux de travail et de services dits essentiels pour chacune des provinces
- Les activités que les entreprises non essentielles sont autorisées à faire
- Traitement des entreprises en ligne
- Règles spéciales pour les fournisseurs d'entreprises essentielles
- Comment obtenir des éclaircissements du gouvernement
- Pénalités pour non-conformité
- Comment peut-on influencer les qualifications à venir et demander les changements souhaités
- Ce que l'avenir nous réserve

Veillez prendre note que ce webinaire se déroulera en anglais.

Formation Professionnelle Continue

Ce programme donne droit à 1 h de FPC consacrée au droit de fond en Ontario, à 1 h de FPC en Colombie-Britannique.

Formation dont l'admissibilité a été confirmée par le Barreau du Québec aux fins de la formation continue obligatoire, pour une durée de 1 heure.

Conférencier.ère.s

John Clifford

Animateur

Associé

Toronto

Graham Bevans

Sociétaire,

Toronto

Julia Loney

Associée,

Calgary

Shea Coulson

Associé,

Vancouver

Sophie Papineau-Wolff

Sociétaire,

Montreal

Alan Laking

Sociétaire,

Toronto

Melanie Paradis

McMillan Vantage, Affaires publiques

Toronto

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous par courriel à l'adresse:



mcmillan

events@mcmillan.ca